Formation pour l'agrément de Garde-Chasse Particulier



Objectifs:

Formation des futurs gardes particuliers du département de l'Hérault et obtention de l'agrément.

Intervenants:

FDC34, Association Départementale des Gardes Particuliers de l'Hérault (ADGCP34) et Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS)

Contact:

Ludovic AYMARD 04 67 42 12 28/ 06 16 97 68

Déroulement:

Formation réalisée sur 2 jours au mois de mai.

- Module 1 (1 journée) :
 - notions juridiques de base
- Module 2 (1 journée) :
 - Droits et devoir du garde-chasse
 - Réglementation de la chasse
 - Connaissances cynégétiques
 - Techniques d'interventions

Infos pratiques:

Une formation par an au printemps.

Age requis:

16 ans

Nombre de places:

Limité à 70 personnes par session.

Lieu:

FDC34 de Saint-Jean-de-Védas.

Tarifs

Formation gratuite.

Perfectionnement Garde-Chasse Particulier:

Des formations de perfectionnement pourront être organisées en fonction de la demande.